



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-462

**DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL DES
RUES L'ANNONCIATION NORD ET DU PONT ET UN EMPRUNT À LONG
TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 20 février 2023, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2023-462 décrétant des travaux de réfection de l'émissaire pluvial des rues L'Annonciation Nord et du Pont et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts ».

Le Règlement numéro 2023-462 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter, le 7 mars 2023;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le 5 avril 2023.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous l'onglet « Communications et publications ».

Le Règlement numéro 2023-462 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 18^e JOUR D'AVRIL 2023

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Catherine Denis-Sarrazin".

**Catherine Denis-Sarrazin
Greffière**